



délit de fuite après un accident

Par **julien26**, le **10/06/2012** à **21:11**

Bonjour,

Voici les faits :

En me rendant à mon domicile je me suis assoupi au volant de mon véhicule qui a fini sa course dans un panneau publicitaire appartenant à un fast food. Étant choqué par la violence du choc et par le fait de ne pas avoir vu l'accident se dérouler (assoupi) j'ai été pris de panique et voyant qu'il ne s'agissait que de matériel j'ai quitté les lieux. Ayant très honte de mon acte et très peur de la sanction, je ne suis pas retourné sur les lieux pour m'expliquer.

Deux semaines plus tard je reçois une convocation au poste pour m'expliquer sur cet accident.

L'agent m'a ressorti les photos de l'accident et me demande les circonstances. Je lui explique que j'étais sous médicament et que je me suis assoupi et que je ne connais pas le déroulement exacte, simplement que en me réveillant j'ai paniqué et suis parti après un court instant de 20 seconde d'arrêt. (Les médicaments sont : antidouleur, décontractant musculaire et un anti inflammatoire) je lui dit également avoir consommé une bière au cour de ma soirée.

L'agent me demande également comment il se fait que j'ai de faux numéros de plaque???? Grande surprise pour moi, un chiffre ne correspondait pas (le garage ayant mis 255 au lieu de 225). Dans ce cas je n'y suis pour rien et j'ai obtenu un certificat de mon garagiste qui confirme son erreur. En revanche j'ai peur que cela soit mal vu dans mon dossier!?

Ensuite je me suis rendu au Fast Food ou j'ai donné mes coordonnées ainsi que celle de mon assurance pour le remboursement de la casse par les assurances. La directrice me dit vouloir régler ça à l'amiable mais, comme avec l'histoire de la plaque elle pensée ne pas retrouver le propriétaire du véhicule une plainte est quand même déposée.

Durant mon entretien au commissariat de police on m'a signifié que je serai envoyé devant le procureur et que j'aurais de lourdes sanctions, on m'a également pris en photo et pris mes empreintes.

J'ai signé de nombreux papiers mais je n'ai eu aucune copie du dossier.

Pourriez-vous m'éclairer sur cette affaire, je suis totalement paniqué (bien fait pour moi, j'en conviens volontiers)

Sachant que je n'ai jamais été condamné pour quoi que ce soit et que mes seuls erreurs de

conduite sont de petits excès de vitesse.

- j'aimerais savoir si l'assistance d'un avocat est utile dans ce cas de figure?
- Est ce que j'aurai dû avoir une copie du dossier du commissariat?
- la prise de médicament est-elle considérée comme interdite pour conduire? Circonstance aggravante ou autre? + Une bière
- la directrice du restaurant peut-elle enlever sa plainte et ainsi annuler les poursuites contre moi ?
- quand aux peines encourues, je vois officiellement 2 ans de prison et 30 000 € d'amende, annulation de permis, 6 points, saisie du véhicule, quand est-il dans la pratique?

J'ai honte de mon comportement et souhaite assumer mes responsabilités, pourriez-vous m'aider à assumer ces erreurs dans les meilleures conditions possibles?

Je vous remercie par avance du temps accordé à ma situation.

Cordialement.
Julien

Par **immoise**, le **10/06/2012** à **21:17**

delit de fuite en france c'est 2ans de prison
t'aurez pu tuer une famille c'est grave !!!!

Par **rugbys**, le **11/06/2012** à **17:05**

Il a déjà assez honte comme ça sans en rajouter. S'il avait écrasé une famille, il se serait arrêté !

Je conseille à Julien de contacter un avocat (se renseigner à la mairie pour les permanences gratuites des avocats).

Bon courage à Julien !

Par **julien26**, le **11/06/2012** à **20:25**

Merci Rugbys, je me rendrai à la mairie de ma ville demain pour en savoir plus. et merci du soutien.

cordialement , julien.

Par **mira**, le **11/06/2012** à **22:24**

bon courage !